

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2021

Compte-rendu affiché le : 15 mars 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 mars 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2021

N° 21-03-08

**OBJET :**  
**Office de l'Economie de  
Saint-Galmier –  
Désignation des  
représentants de la  
commune**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

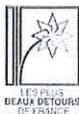
**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2021  
Affichage : 15/03/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

OFFICE DE L'ECONOMIE DE SAINT-GALMIER – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Monsieur Gilles GRANGIER, adjoint au Maire, expose qu'en date du 23 février 2021, il a été créé une association dénommée "Office de l'Economie de Saint-Galmier".

Cette association est destinée à faciliter les relations entre les acteurs économiques et la Ville. Véritable guichet unique au profit du développement des activités économiques, l'Office de l'Economie de Saint-Galmier accueillera également les investisseurs et les porteurs de projets afin d'informer, orienter et faciliter les démarches.

L'association se compose de trois catégories de membres :

- o Les membres adhérents : commerçants, artisans, professions libérales, industriels. Les membres adhérents détiennent le droit de vote.
- o Les membres de droit : 4 délégués de la commune désignés par le Conseil municipal. Les membres de droit détiennent le droit de vote.
- o Les membres associés : pourvus d'un rôle consultatif sans droit de vote, et qui viennent sur invitation du conseil d'administration sont par exemple :
  - o Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon / Saint-Etienne
  - o Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Loire
  - o Saint-Etienne Métropole
  - o Le Département de la Loire
  - o La Région Auvergne Rhône-Alpes
  - o Les services de l'Etat (la DIRRECTE)
  - o Office de Tourisme....

Il est donc proposé au Conseil municipal de pourvoir à la désignation des membres de droit.

Vu l'article L2121-33 du C.G.C.T.,  
Vu les statuts de l'Office de l'économie de Saint-Galmier,

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs à main levée.

Vu les résultats du vote :

- Philippe DENIS : 29 voix
- Jacques DECHANDON : 29 voix
- Gilles GRANGIER : 29 voix
- Christian BECUWE : 29 voix

Sont désignés, en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Saint-Galmier, à titre permanent et pour la durée du mandat 2020-2026, au sein de l'Office de l'Economie de Saint-Galmier :

- Philippe DENIS - Jacques DECHANDON - Gilles GRANGIER - Christian BECUWE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210311-21-03-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2021

Affichage : 15/03/2021

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 15 mars 2021.

LE MAIRE,  
Philippe DENIS.

